



L'ASSOCIATION DES PROFESSEURS DE LIGNERY (CSQ)

36, boul. Taschereau - Casier Postal 35 - LA PRAIRIE (Québec) J5R 3Y1

# INFO APL # 03



2015-01-13  
Vol. 41 No. 03

Téléphone : (450) 659-5491 ou sans frais (514) 877-5000 – Tonalité – (450) 659-5491 Courriel : [z27\\_lignery@aplcsq.net](mailto:z27_lignery@aplcsq.net)  
Télécopieur : (450) 659-8743 ou sans frais (514) 877-5000 – Pause – (450) 659-8743 Site web : [www.lignery.ca](http://www.lignery.ca)

## NÉGO 2015



Plusieurs d'entre vous, pour ne pas dire l'ensemble des membres de l'APL, ont été **outrés** par les offres que le gouvernement a faites aux enseignantes et aux enseignants.

Ces offres vont non seulement à l'encontre du gros bon sens, elles témoignent d'un manque de respect flagrant envers le personnel enseignant et les élèves.

**Le gouvernement demande aux enseignantes et enseignants et aux élèves d'assumer des mesures d'austérité insensées et complètement inacceptables.**

Le gouvernement demande au personnel enseignant de porter le poids d'un désinvestissement massif en éducation, d'en faire nettement plus, avec plus d'élèves, mais aussi avec beaucoup moins de ressources. Décidément, le gouvernement vient de nous démontrer que les colonnes de chiffres sont sa seule préoccupation.

**Et notre régime de retraite... ?**

Vous avez sans doute appris que le gouvernement souhaite modifier notre régime de retraite (le RREGOP).

Tout d'abord, soulignons que, tout comme le reste, il ne s'agit que d'une position initiale sujette à des négociations. **Rien n'est encore joué.** Il ne faut donc pas céder à la panique et il faut laisser le processus de négociation suivre son cours.

Voici les principaux éléments du dépôt patronal concernant la retraite :

1. l'âge de la retraite sans réduction actuarielle passerait à 62 ans (au lieu de 60 ans), **le critère de 35 ans de service n'est pas modifié;**
2. la réduction actuarielle serait de 7,2 % par année (au lieu de 4 %) pour une prise de retraite avant 35 ans de service (critère non modifié) ou avant 62 ans (au lieu de 60 ans);
3. le salaire moyen serait calculé sur les 8 meilleures années (au lieu des 5 meilleures années).

Nous nous expliquons mal les raisons qui ont poussé le gouvernement à proposer des modifications à notre régime de retraite alors que notre caisse de retraite est en très bonne santé financière. Le RREGOP n'a rien à voir avec les caisses de retraite des employés municipaux.

### **Dois-je prendre ma retraite ?**

Si l'ensemble de ces modifications entraient en vigueur, elles s'appliqueraient seulement aux retraites prises à **compter de janvier 2017.**

### **Ne posez donc aucun geste précipité.**

Il est inutile de poser quelque geste que ce soit avant décembre 2016, si votre seul objectif est de vous soustraire aux mesures annoncées.

Soyez assuré que l'APL vous tiendra informé en diffusant largement tous les renseignements utiles, notamment les conséquences de ces éventuelles mesures et la manière possible de les éviter si des modifications à la loi de notre régime de retraite entraient en vigueur.



# LE JEU DE LA NÉGOCIATION

Au moment d'écrire ces lignes, nous sommes au JOUR 0 de la négociation. Aucune rencontre d'échanges à la table de négociation n'a eu lieu entre les deux parties. Ces premières rencontres devraient débuter au cours du mois de janvier 2015.

Depuis le dépôt des offres, qui ont été largement médiatisées, plusieurs enseignantes et enseignants nous ont fait part de leur déception et du sentiment que le travail qu'ils font au quotidien n'est pas reconnu.



Nous vous encourageons à faire attention à tout ce qu'on entend. En temps de négo, il y a beaucoup d'information et encore plus de désinformation qui sont véhiculées via les différents médias.

## Pour avoir l'heure juste durant la négo, de quelle façon je m'informe ?

L'APL a mis sur son site ([lignery.ca](http://lignery.ca)) sous l'onglet **Documents / Négociation 2015** ou dans la **section Sujets de l'heure** plusieurs communiqués concernant la négo.

The screenshot shows the website for L'Association des professeurs de Lignery (CSQ). At the top, there is a search bar and login fields for 'Nom d'utilisateur' and 'Mot de passe'. Below the header is a navigation menu with tabs: Accueil, Vie syndicale, Conventions et droits, Publications, Comités, and Documents. The 'Documents' tab is active, showing a dropdown menu with options: Communiqués APL, Documents de référence, Formulaires et lettres types, Infos APL, Négociations 2015 (highlighted), and Vidéos. Below the navigation, there are two main content areas: 'Sujets de l'heure' and 'Nouvelles et communiqués'. The 'Sujets de l'heure' section features a link for '17 décembre 2014 Nêgo 2015 - Articles et communiqués'. The 'Nouvelles et communiqués' section has a date of '19 décembre 2014' with a headline 'Fermeture du bureau de l'APL' and a sub-headline 'EXIGENCES PEI'.

Également, vos déléguées et délégués vous tiendront informés de l'évolution des négos.

*Soyez attentifs! Soyez présents!*

Vous serez convié à participer à des *Assemblées générales* lors des différentes étapes de la négociation soit pour être informé ou pour prendre des décisions.

*Soyez des nôtres!*

## **PLAN DE MOBILISATION**

Au cours de l'année 2013-2014, l'APL a consulté ses membres à deux reprises sur les types d'actions qu'ils souhaitaient déployer durant la négociation ainsi que sur les processus de mise en œuvre de l'action.

**Ces consultations ont mené à des changements : une stratégie de mobilisation décentralisée.**

Pour celles et ceux qui ont vécu par le passé d'autres négos et d'autres plans de mobilisation, cette fois-ci, une plus grande latitude a été laissée aux syndicats locaux, autant dans le choix des actions que dans les modalités de mise en œuvre pour l'élaboration de ce plan de mobilisation.

Le plan de mobilisation, présenté lors de l'Assemblée générale du 17 décembre 2014, est composé de 12 paniers d'actions distribués selon 3 niveaux d'intensité (léger, accru ou intense).

**Vos déléguées et délégués vous expliqueront bientôt, si ce n'est déjà fait, de quelle façon va se déployer notre plan de mobilisation.**

**Y aura-t-il des moyens plus lourds ?**

Bien sûr, comme nous vous le mentionnions précédemment, nous sommes au début de la négociation. Selon l'évolution des échanges aux tables, nous verrons, le moment venu, à intensifier nos moyens d'actions.

**Dans le contexte actuel, il est capital que toutes et tous adhèrent au plan de mobilisation et s'engagent à s'impliquer concrètement dans l'action.**

*Parce que nous tenons...  
l'école à bout de bras!*